

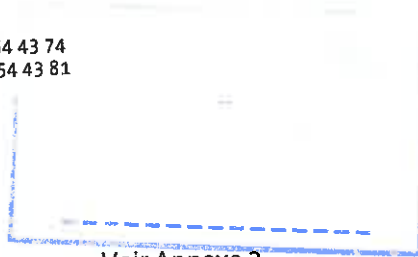


Police

*Handwritten signature/initials in blue ink.*

Police Fédérale  
Direction Générale de l'Appui et de la Gestion  
Direction de l'Infrastructure et de l'Équipement  
Service de l'Équipement Individuel  
Cellule Gestion et Marchés Publics

Rue Fritz Toussaint 8  
1050 Bruxelles  
Tel 02 642 78 96 - 02 554 43 74  
Fax 02 642 79 49 - 02 554 43 81



Destinataire(s)

Voir Annexe 2

**NOTE TEMPORAIRE**

Numéro d'émission  
Date d'émission

DMPE- **5733**  
-10-2010

Classification  
Classement

**INTERNE  
CD51**

Page  
Annexe(s)  
Référence PC

1/4  
2  
G:\DSM\DMPE\DMPE\2011\1R3 XXX  
- Fleece softshell bicolor\1.  
prospection  
documentation\Werkdoc Sofshell  
bicolor\Werkgroep\résumé de la  
réunion du groupe de travail veste  
intervention bicolor + fleecedoc.doc

**Objet**

**Compte rendu de la première réunion du groupe de travail du 15/09/2010 concernant la « veste d'intervention bicolor » et le « fleece softshell bicolor »**

**Référence(s)**

Chargé de dossier

CSL ing., André Stilmant, tel. (02) 642 64 79, CNT Bart DE MOLDER, Tel. (02) 554 43 03, CNT Françoise Depré, Tel. (02) 554 43 69

**1 Introduction**

Le concept bicolor (voir annexe) est présenté aux membres du groupe de travail. Ce concept est fixé et sert de base de travail au développement des pièces concernées.

Il est rappelé que ces pièces font partie de l'équipement de fonction.

Durant la réunion, il est également fait remarquer aux membres de la réunion que ces pièces d'équipement ne répondent pas à la norme Européenne EN 471 concernant la haute visibilité. Ces pièces n'ont pas été développées pour être portées quand la haute visibilité est requise par des missions de circulation.

Ci-dessous, vous trouverez, pour chaque pièce d'équipement, un aperçu des points les plus importants qui ont été discutés pendant la réunion du groupe de travail et les décisions qui ont été prises.

**1.1 Veste d'intervention bicolor (gestionnaire de dossier à DMPE : Françoise Depré) :**

- o Il s'agit d'une veste qui peut être portée en toute saison.
- o Cette veste est basée sur l'actuel blouson court au niveau du modèle (col, poches, fermeture à glissière, longueur,...) mais avec le look bicolor.
- o A l'unanimité, un accord a été émis sur le fait que (tout comme l'actuel blouson) la veste d'intervention ne doit pas être 100% imperméable. La cellule technique va étudier toutes les possibilités techniques d'intégrer des fermetures à glissières étanches au niveau de la fermeture centrale et de celle des poches.
- o Le groupe de travail a opté pour une doublure mesh (léger tricot à la structure « filet ») au lieu d'une doublure tissée. Une poche intérieure est prévue de chaque côté pour le rangement de la radio, gsm et stylos .
- o Une lchette servant à l'accrochage du clip de la radio/micro sera prévue au niveau col et de chaque côté.

**1.2 Fleece soft shell bicolor (gestionnaire de dossier à DMPE : Bart De Molder)**

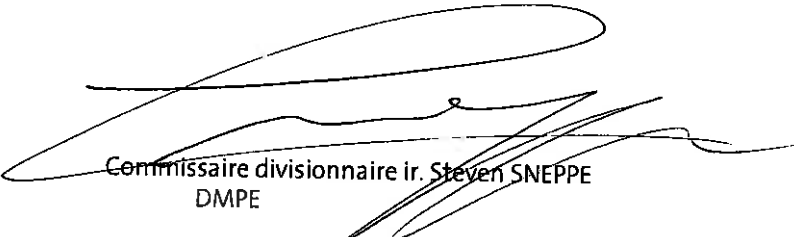
- Après la présentation des possibilités de fleece, il a été opté à l'unanimité pour un type de fleece « soft shell » où le côté intérieur est en fleece et le côté extérieur est en tissu plein. Entre les deux couches une membrane coupe-vent est insérée comme c'est le cas actuellement aussi pour le gilet fleece de l'Équipement de base.
- Cette pièce est basée au niveau de la coupe, du placement des poches et des propriétés techniques, sur le gilet fleece. Il n'y a aucune doublure prévue, ni poches intérieures.
- A la demande des représentants de SPC, une recherche sera effectuée sur toutes les possibilités techniques pour l'application d'une poche radio du côté intérieur gauche. Cette demande est due aux conditions de travail particulièrement bruyantes, qui nécessitent le placement de la radio à hauteur de la poitrine (éventuellement en combinaison avec l'oreillette). En effet la radio est portée au ceinturon le câble du haut-parleur/micro risque d'accrocher lors des missions en le train/méto.
- A la demande des représentants de SPC, le côté intérieur du rabat de poitrine à droite sera muni d'un bouton centré, a d'y faire pendre leur breloque.
- Une fermeture centrale verticale est placée de chaque côté à hauteur des hanches afin de faciliter l'accès au ceinturon.

## 2 Demandes

- La CPPL demande à DGS que les publications des cahiers de charges de toutes les pièces d'équipements qui ont attiré au bicolore soient faites en même temps ou en tout cas sur une période assez courte entre chaque publication.
- En outre, la CPPL demande à DGS de communiquer clairement à la police locale quand ces vêtements bicolore seront achetés par la police fédérale de façon à ce qu'elle puisse les anticiper dans le cadre de ses propres achats et planning budgétaire.
- L'inspecteur principal André De Vries, représentant de SLFP/VSOA, demande qu'en même temps que la publication des pièces d'équipement bicolore, les règles coercitives concernant les circonstances de port (types de mission,..) de ces pièces soient également publiées. De fait, il faut clairement et immédiatement définir tout de suite les circonstances où ces pièces d'équipement peuvent être portées et celles où elles ne le peuvent absolument pas.
- Il a aussi été demandé, d'avoir une estimation du prix de chaque pièce concernées. Pour ceci, DMPE demande de définir une estimation des quantités en fonction des budgets disponibles. Après un rapide tour de prospection chez les plus grandes firmes de produits ressemblants, nous arrivons aux prix estimés suivant :
  - Veste d'intervention bicolore : +/- 200€
  - Fleece soft shell bicolore : +/- 175€

### 2.1 Besoins de la Police Fédérale

Il est demandé ASAP, à chaque direction générale impliquée, de faire parvenir les besoins (répartis de 2011-2016) par rapport aux prix estimés par pièce renseigné ci-dessus.

  
Commissaire divisionnaire ir. Steven SNEPPE  
DMPE

----->>><<<-----

## Analyse succincte du concept

### **1 Situation**

#### **1.1 Etat actuel**

L'équipement de base ne prévoit pas de pièces bicolores.

Or, il est constaté dans les faits, le port de plus en plus répandu sur le terrain de vêtements bicolores (orange / bleu) de différents types, et ce, sans harmonisation de leur identité visuelle.

#### **1.2 Besoin**

Sur base de l'expression d'un besoin émanant du personnel de la police, particulièrement de la police locale soutenue par la Commission Permanente de la Police Locale (CPPL), il est demandé d'introduire un concept bicolore sur certaines pièces de l'équipement.

Le terme « bicolore » porte sur des vêtements en orange fluorescent et en bleu, avec des bandes et un marquage rétro-réfléchissants.

Ces pièces d'équipement sont appelées à répondre au besoin supplémentaire de reconnaissance et de visibilité qu'éprouvent les fonctionnaires de police sur le terrain.

Un concept prescrit au niveau légal (arrêté royal) présente l'avantage d'harmoniser cette tendance bicolore qui se manifeste sur le terrain.

#### **1.3 Proposition esthétique**

Sur base d'un groupe de travail, un look définitif a été déterminé. Il a été approuvé par la Commission de l'uniforme, le CPPL, le CG et les DG de la police fédérale.

Le projet a été transmis à Monsieur le Ministre et a été également approuvé.

Les textes législatifs vont être publiés ASAP.

#### **1.4 Matériel ciblé**

Le matériel ciblé par l'introduction de ce nouveau concept bicolore est l'équipement de fonction dont les fonctionnalités comprennent les notions de reconnaissance et de visibilité.

Exemples : Imperméable de cavalier, tenue cycliste, tenue pour la police de la navigation, veste pour l'intervention, tenue pour les motocyclistes...

Remarque importante : il n'est pas ici question de l'équipement de haute visibilité réservé à la gestion de la circulation routière qui lui, fait partie d'une autre catégorie.

Destinataires :

SRT CPPL :

76, Boulevard de Waterloo 1000 Bruxelles

DSW

DGA

DGS

CG

SNPV :

18-20, Av Général Bernheim 1040 Etterbeek

SLFP :

8, Minervastraat 1930 Zaventem

CGSP :

9-11, Place Fontainas 1000 Bruxelles

CSC :

21, Av de l'Héliport 1000 Bruxelles

DSM/ R&D